



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Montauban, le 20 juin 2022

## Communiqué de presse

### Élections législatives 2022 : proclamation des résultats du 2<sup>nd</sup> tour

Le second tour des élections législatives s'est tenu le 19 juin.

Conformément au code électoral, le recensement général des votes est opéré, pour chaque circonscription, par la commission de recensement des votes. Aussitôt après l'achèvement de ses travaux, elle proclame publiquement les résultats.

Ils sont disponibles sur le site internet de l'État à l'adresse :

<https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Elections-legislatives-2022>

CIRCONSCRIPTION DE MONTAUBAN		
n° d'ordre	candidat(e)	Nombre de voix
5	RABAUULT Valérie	25327
7	POMA Pierre	18121

La commission de recensement des votes déclare élue, dans la circonscription de Montauban :  
RABAUULT Valérie

CIRCONSCRIPTION DE CASTELSARRASIN		
n° d'ordre	candidat(e)	Nombre de voix
1	ASTRUC Christian	19384
2	HAMELET Marine	23678

La commission de recensement des votes déclare élue, dans la circonscription de Castelsarrasin : HAMELET Marine

L'élection d'un député peut être contestée devant le Conseil constitutionnel par toutes les personnes inscrites sur les listes électorales de la circonscription concernée, ainsi que par les personnes qui ont fait acte de candidature dans cette circonscription, durant les 10 jours qui suivent la proclamation des résultats du scrutin, soit jusqu'au **jeudi 30 juin 2022 à 18 heures**.

Les requêtes peuvent être déposées directement auprès du secrétariat général du Conseil constitutionnel ou auprès du représentant de l'État.

Bureau de la communication interministérielle  
[pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr)

05 63 22 82 17 | 05 63 22 82 18  
2, allée de l'Empereur – BP 10 779  
82013 Montauban cédex